



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00306

Numéro SIREN : 529 682 221

Nom ou dénomination : 424 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2017 sous le numéro de dépôt 13835

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

Melle Maryne BUADES
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 2011 B 306 / 2017-A-13835

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 23/10/2017, les actes suivants :

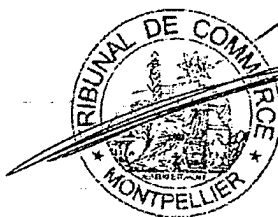
Extrait de procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 26/09/2012
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

424 ENERGY
Société par actions simplifiée à associé unique
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-13835 le 23/10/2017
R.C.S. MONTPELLIER 529 682 221 (2011 B 306)

Fait à MONTPELLIER le 23/10/2017,
LE GREFFIER



23 OCT. 2017

11 B 306

A 13835

424 ENERGY

Société par actions simplifiée au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €

Siège social : Le Latitude Nord – 770 avenue Alfred Sauvy

34470 PEROLS

529 682 221 R.C.S. Montpellier

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE [...] EXTRAORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2012**

CERTIFIÉ CONFORME

L'an deux mille douze et le 26 septembre à 10 heures 30, les associés de la société 424 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale [...] Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président, Madame Stéphanie ANDRIEU, agissant en qualité de représentant permanent de la société URBASOLAR, Président de la société 424 ENERGY,

Madame Stéphanie ANDRIEU étant désigné Président de séance,

Et en l'absence de la société AXIOME, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, et excusée.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport de gestion du Président,
- 3) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Président, ceux du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatives ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

[...]

A titre extraordinaire :

- *Non dissolution de la société malgré les pertes constatées,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

[...]

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale a constaté une perte d'un montant de 1 279 Euros et qu'ainsi les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale a décidé, malgré les pertes constatées, de ne pas prononcer la dissolution de la Société.

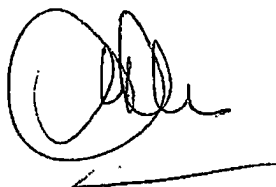
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé [un] procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et les associés.



Président de séance et de la société
Mme Stéphanie ANDRIEU

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES – C.C.I.M.

POUVOIR EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES

Je soussigné (e) (1) **Mme Stéphanie ANDRIEU,**
(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Demeurant à : **1809 Chemin Départemental 145
34280 ASSAS**

Donne pouvoir à **Melle Maryne BUADES**

Demeurant à **75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2**

- d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

pour la société : 424 ENERGY

dans le cadre de la formalité suivante : poursuite de l'activité de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

- et de signer tout document ou pièce (2),

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

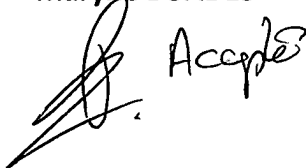
Fait à **Montpellier,**

Le **16/10/2017**

LE MANDATAIRE

(« accepté » et signature)

Maryne BUADES

 Accepté

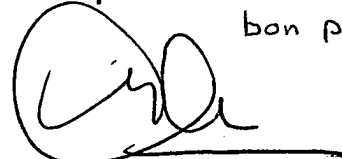
(1) Nom et prénoms

(2) Uniquement si procuration de signature

LE MANDANT

(« bon pour pouvoir » et signature)

Stéphanie ANDRIEU

 bon pour pouvoir

